

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MÖSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICH*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC S. NATER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
DOMINIQUE PORTMANN
DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
THOMAS REBSAMEN
DR. ASTRID BOOS-HERSBERGER, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. MARKUS SCHOTT, LL.M.
JAMES KOCH
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.
AYESHA CURMALLY
CLAUDIUS GELZER
MARIE-CHRISTINE MÜLLER-GERSTER
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
IRENE DERUNGS
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
CHRISTIAN RÖTHLIN
RODRIGO RODRIGUEZ
DR. PETER REETZ

ANDREAS MAESCHI
KONSULENT

* AUCH NOTARE IN BASEL

** INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

Aux créanciers de SAirGroup en
liquidation concordataire

Küsnacht, mars 2005 WuK/fee

SAirGroup en liquidation concordataire; Circulaire n° 4

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de SAirGroup depuis début décembre 2004, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2004

Le 28 février 2005, le liquidateur a présenté son 2^{ème} rapport d'activité pour l'année 2004 au juge du concordat du Tribunal de district de Zurich, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 30 mars 2005, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

Les créanciers ont été informés par les Circulaires n° 2 et 3 des principaux travaux entrepris dans le domaine de la liquidation des actifs.

BÜRO BASEL: CH-4010 BASEL
AESCHENVORSTADT 55
TELEFON +41 (0)61 279 70 00
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BÜRO BERN: CH-3000 BERN 6
JUNGFRAUSTRASSE 1
TELEFON +41 (0)31 357 00 00
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

Le processus de vente d'Avireal AG a constitué l'une des activités essentielles du liquidateur au cours des derniers mois. L'existence de plusieurs acheteurs potentiels a permis l'organisation d'enchères. Cette procédure a finalement abouti, en janvier 2005, à la conclusion d'un contrat de vente avec la société Burgring Immobilien AG. Le prix de vente des actions, de la marque «Avireal» ainsi que des prêts de SAirGroup et de SAirLines s'élève à environ CHF 262 millions. L'exécution de la vente pourra intervenir lorsque les commissions des créanciers de SAirLines et de SAirGroup auront approuvé la transaction.

2. Activité de la commission des créanciers

En 2004, la commission des créanciers s'est réunie, au total, à cinq reprises. Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses propositions du liquidateur et pris les résolutions y relatives.

III. REALISATION DES ACTIFS

1. Généralités

Au cours de la période sous revue, le liquidateur a diligenté le recouvrement de créances sur des débiteurs en Suisse et à l'étranger. Un montant d'environ CHF 25 millions a pu être encaissé.

2. CREANCES SUR FLIGHTLEASE HOLDINGS (GUERNSEY) LTD.

Flightlease AG détient 100% du capital de Flightlease Holdings (Guernsey) Ltd. ("FLHG"). FLHG a été fondée le 10 mars 1998 en vue de l'acquisition, du financement et du leasing, dans des conditions d'optimisation fiscale, d'avions destinés à Swissair Schweizerische Luftverkehr AG («Swissair») et à des compagnies aériennes tierces, ainsi qu'en vue de l'acquisition de participations dans d'autres sociétés du secteur aérien. Par la suite, FLHG a fondé diverses filiales détenues à 100%. La plupart de ces filiales ont également leur siège à Guernsey. Elles ont été créées en tant que «special purpose entities», spécifiquement destinées à la réalisation de certaines transactions relatives à des avions. A la suite du sursis concordataire de Flightlease AG et de Swissair, la situation financière des différentes sociétés du groupe Flightlease Guernsey s'est détériorée. FLHG, ainsi que le groupe

considéré dans son ensemble, étaient surendettés depuis quelque temps. Fin novembre 2003, le surendettement de FLHG s'élevait à environ USD 575 millions. Depuis fin janvier 2004, FLHG ainsi que plusieurs de ses filiales sont en cours de liquidation. Les créances de SAirGroup sur FLHG, résultant de prêts et d'intérêts non réglés, se montent à USD 128 995 104.

Flightlease AG détient en outre 100% du capital de Flightlease (Ireland) Ltd. ("FL Ireland"). FL Ireland a été fondée le 21 novembre 1997, également à des fins d'optimisation fiscale de transactions dans le domaine du leasing d'avions. FL Ireland est partie prenante à différentes transactions de leasing avec des compagnies aériennes dont le siège se trouve dans des Etats membres de l'UE qui prélèveraient des impôts anticipés sur les transactions de leasing conclues avec des sociétés de Guernsey. La situation financière de FL Ireland s'est également détériorée à la suite du sursis concordataire de Flightlease AG et de Swissair, si bien qu'à fin 2003 FL Ireland s'est trouvée surendettée de USD 275 millions. Bien que SAirGroup n'ait pas de créances sur FL Ireland, cette dernière a de l'importance dans la mesure où des filiales de Flightlease Guernsey, en particulier FLHG, sont créancières de FL Ireland.

SAirGroup Finance (NL) BV («FinBV») est, à côté de SAirGroup, l'autre créancier chirographaire important de FLHG, avec des créances d'environ USD 208 millions. Les créanciers nantis du groupe Flightlease Guernsey, dont les créances étaient garanties dans une certaine mesure par des cessions de garantie de droits résultant de contrats de leasing, de droits de gage sur des avions ou autres – et pour lesquelles FLHG s'est portée caution – sont des banques, des agences garantissant les risques à l'exportation et les propriétaires d'avions.

A partir de mai 2002, des négociations ont été menées entre les créanciers chirographaires et les créanciers nantis, en vue de la liquidation en bon ordre de FLHG et de ses filiales. L'objectif de ces négociations était d'éviter que les différentes sociétés ne soient mises en faillite de manière non coordonnée, ce qui se serait traduit par des pertes de valeur. Dans le cadre de ces négociations, il a été établi, pour chacun des créanciers nantis, quelle était la partie non garantie de ses créances. A cet effet, il a été nécessaire de déterminer la valeur à

prendre en compte des avions hypothéqués en faveur de chacun de ces créanciers ou lui appartenant, ainsi que le montant de ses créances résultant des contrats de leasing et de financement à résilier.

Après près d'un an et demi de négociations, un accord a pu être trouvé, fin 2003, pour une solution de liquidation du groupe Flightlease Guernsey. La solution globale négociée comporte deux conventions, l'une intitulée «Guernsey Deed», relative au groupe Flightlease Guernsey, et l'autre intitulée «Ireland Deed, relative à FL Ireland.

Pour l'essentiel, ces deux conventions contiennent les dispositions suivantes:

- moratoire de principe en ce qui concerne la possibilité des créanciers de faire valoir des créances, à l'exception de celles bénéficiant de garanties;
- mise en liquidation rapide de FLHG et de ses filiales ainsi que de FL Ireland;
- institution d'une commission des créanciers pour FLHG, composée de deux membres représentant respectivement FinBV et SAirGroup;
- immunité limitée accordée à la direction des filiales impliquées du groupe Flightlease Guernsey et de FL Ireland;
- renonciation des filiales impliquées du groupe Flightlease Guernsey à tous les droits sur les avions dont elles ne sont pas propriétaires;
- fixation du montant des créances non garanties des différents créanciers impliqués;
- mécanisme de répartition spécial relatif au dividende de liquidation de FL Ireland, qualifié d'«Aircraft by Aircraft Distribution».

Le dividende de SAirGroup sur ses créances reconnues à l'encontre de FLHG, d'un montant de USD 128 995 104, s'élèvera à environ 20%.

Les commissions des créanciers de Flightlease AG et de SAirGroup ont donné leur accord aux deux conventions concernant le groupe Flightlease Guernsey et FL Ireland. Dans l'intervalle, les procédures de liquidation à Guernsey et en Irlande ont été engagées et sont parvenues à un stade avancé. Pour FLHG, un premier acompte de 7,5% sera prochainement versé aux créanciers.

3. REGLEMENT DES CREANCES RECIPROQUES AVEC MINDPEARL AG

Mindpearl AG (anciennement Qualiflyer Customer Care Center), qui était une filiale à 100% de SAirLines, exploite des centres d'appels internationaux effectuant des réservations aériennes. Après l'effondrement du groupe Swissair en octobre 2001, SAirLines a vendu, avec l'accord des commissaires et du juge du concordat, sa participation dans Mindpearl AG à Crossair AG für europäischen Regionalluftverkehr («Crossair»), nouvellement Swiss International Airlines Ltd. De son côté, SAirGroup a vendu à Crossair, également avec l'approbation du commissaire et du juge du concordat, ses créances résultant de prêts, intérêts compris, sur Mindpearl AG. Lors de ces ventes, les créances sur Mindpearl AG n'ont pas été apurées dans les livres de SAirGroup. Leur montant était de CHF 2,2 millions. Au moyen de plusieurs mises en demeure, SAirGroup a tenté, sans succès, de recouvrer les créances non réglées auprès de Mindpearl AG. Mindpearl AG contestait toutes les créances et refusait de payer.

En janvier 2004, Mindpearl AG fit virer, par erreur, une somme de EUR 1 million à SAirGroup. Immédiatement, elle exigea la restitution de ce montant. SAirGroup lui opposa un refus, motivé par ses créances non réglées. Dans le cadre de négociations, les parties sont parvenues à l'accord suivant, en ce qui concerne les créances non réglées de SAirGroup:

- Mindpearl AG reconnaît des créances de SAirGroup pour un montant total de CHF 852 627,05 (soit EUR 492 988).
- SAirGroup s'engage à restituer à Mindpearl AG la somme d'EUR 1 million versée par erreur, après déduction des créances reconnues d'EUR 547 012.
- A la suite de l'exécution de l'accord, les rapports entre les parties sont réglés définitivement, pour solde de tout compte; les créances annoncées par Mindpearl AG auprès de SAirGroup sont retirées.

La commission des créanciers a approuvé cet accord, lequel a été exécuté dans l'intervalle.

4. REGLEMENT DES CREANCES RECIPROQUES AVEC CARGOLOGIC AG

Cargologic AG est une entreprise opérant dans le domaine du fret et de la manutention au sol. A l'origine, Cargologic AG appartenait à S Air Logistics AG. Dans le cadre de la restructuration de 2000/01 et de la fusion de S Air Logistics AG avec SAirLines mi-2001, elle est devenue une filiale de SAirLines. Le juge du concordat du Tribunal de district de Bülach a accordé le sursis concordataire à Cargologic AG, à titre provisoire le 8 octobre 2001 et à titre définitif le 5 décembre 2001. Avant la fin du sursis concordataire, Cargologic AG a pu être vendue à RHENUS Alpina AG, au printemps 2002. Le nouveau propriétaire s'est engagé à redresser Cargologic AG. Par décision du 8 mai 2002, le juge du concordat du Tribunal de district de Bülach a mis fin au sursis concordataire de Cargologic AG.

SAirGroup a fait valoir, à l'encontre de Cargologic AG, des créances d'un montant total de CHF 3 143 067,20. Il s'agissait de créances résultant des décomptes de salaires de juillet à décembre 2001 (CHF 2 114 650,90), du *Management and Administrative Service Agreement* de juin 1998 (CHF 385 629), de contributions aux frais du service du personnel à Genève (CHF 46 000), de contributions aux frais de HR-express (CHF 58 554), de contributions aux frais des restaurants du personnel à Zurich et Genève (CHF 492 000) ainsi que de créances de moindre importance dues à divers titres (CHF 46 233,30). De son côté, Cargologic AG, qui contestait une partie des créances de SAirGroup, a fait valoir, à l'encontre de SAirGroup, des créances d'un montant total de CHF 3 150 809,95. La créance globale de Cargologic AG se compose des positions suivantes: décompte de taxe sur la valeur ajoutée du 4^{ème} trimestre 2001 et du 1^{er} trimestre 2002 (CHF 323 853), créances résultant de cotisations AVS et d'impôts à la source non versés (CHF 234 735,85) et dommages-intérêts résultant de la mauvaise exécution du contrat de management et de la perte dans le cadre du *cash-pool* (CHF 2 592 221,10).

Au terme de négociations intenses, les parties ont finalement conclu une transaction. Cargologic AG s'est engagé à verser à SAirGroup, pour solde de tout compte, un montant de CHF 1 576 147 et à retirer les créances annoncées par ses soins auprès de SAirGroup pour un total de

CHF 2 826 956,95. La commission des créanciers a approuvé cette transaction, laquelle a été exécutée dans l'intervalle.

IV. ETAT DES ACTIFS DE SAIRGROUP AU 31 DECEMBRE 2004

1. Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirGroup au 31 décembre 2004. Cet état recense les actifs de SAirGroup en liquidation concordataire au 31 décembre 2004, en l'état actuel de nos connaissances.

2. Actifs

Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet, Gate Gourmet et Nuance: Il n'a pas été possible de procéder en 2004 à la répartition du produit de la vente du groupe Swissport, de Restorama AG, de RailGourmet, du groupe Gate Gourmet, de SR Technics Switzerland et du groupe Nuance. Toutefois, l'analyse de ces situations complexes a été en grande partie réalisée. Les conditions nécessaires devraient donc être réunies pour régler ces affaires en suspens durant l'année en cours.

Répartition non encore déterminée des frais accumulés durant le sursis concordataire et la liquidation concordataire entre Swissair, SAirLines, T Group et SAir Services Invest AG: Par rapport à l'année précédente, cette position a varié de CHF 0,6 million en faveur de SAirGroup. Au cours de l'année 2004, SAirGroup a de nouveau pris en charge des frais qui ont également profité à d'autres sociétés Swissair. La répartition de ces frais n'a pas encore eu lieu, mais les bases en ont été élaborées. Il est donc probable que cette affaire en suspens pourra être réglée pendant l'année en cours.

Actifs non encore réalisés : Il s'agit essentiellement de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair, de participations détenues par SAirGroup, d'un reliquat de matériel informatique et de mobilier de bureau, de biens immobiliers en Suisse, de biens immobiliers à l'étranger, sous réserve que ceux-ci soient la propriété de SAirGroup, et de titres. En outre, des actifs incorporels, par ex. la marque «Swissair», de même que d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité et

d'éventuelles prétentions révocatoires ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Créanciers concordataires: Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2004 concerne des frais encourus au cours de la liquidation concordataire.

4. Créances concordataires

L'examen des créances dans le cadre de la procédure de collocation n'est pas encore achevé. L'état de liquidation au 31 décembre 2004 précise par conséquent, pour chaque classe, quel est le montant des créances produites et reconnues ou contestées par SAirGroup. Seules quelques modifications sont intervenues par rapport à la situation au 31 décembre 2003. Elles font l'objet, ci-après, d'un bref commentaire.

Créances garanties par gage: Le dépôt en USD, mis en gage en faveur d'UBS SA pour une valeur, au 31 décembre 2003, de CHF 29 101 432, est venu à échéance en 2004 et a été utilisé par UBS SA pour la réduction du crédit garanti par gage de CHF 34 868 305. Par conséquent, il n'existait plus de créances garanties par gage au 31 décembre 2004.

Créances de 3^{ème} classe: Dans le cadre de l'élaboration de l'état de collocation, différentes créances annoncées ont pu être apurées. Le solde des créances produites s'élève finalement à CHF 47 072 417 718. Sur ce montant, la société a reconnu CHF 9 166 586 895.

5. Dividende concordataire estimatif

Avant règlement des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation, il n'est pas encore possible de donner une estimation fiable du dividende concordataire pour les créances de 3^{ème} classe. La fourchette s'établira entre 2,7 % et 15,9 %.

V. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

La question de savoir si des actes révocables ont été accomplis chez SAirGroup avant l'octroi du sursis concordataire est actuellement en

cours d'étude. Le résultat de ces vérifications sera communiqué aux créanciers au moyen d'une circulaire, fin mars/début avril 2005.

En parallèle, l'introduction d'actions en responsabilité contre les organes est toujours en cours de préparation intensive. Les créanciers seront régulièrement informés de ces travaux.

L'élaboration de l'état de collocation est prévue d'ici la mi-2005. Il sera ensuite soumis à l'approbation de la commission des créanciers. L'état de collocation ne pourra donc pas être mis à la disposition des créanciers, pour consultation, avant fin 2005.

Une autre circulaire visant à informer les créanciers est prévue pour l'automne 2005.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

SAirGroup en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

Annexe: Etat de liquidation de SAirGroup en liquidation concordataire au 31 décembre 2004

Hotline SAirGroup en liquidation concordataire

Français: +41-43-222-38-40

Allemand: +41-43-222-38-30

Anglais: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2004

	31.12.2004 CHF	31.12.2003 CHF	Variation CHF	Remarques
ACTIFS				
Liquidités				
Caisse	0	7'121	-7'121	
UBS SA CHF	161'656'059	1'117'805'682	-956'149'623	
UBS SA USD	18'153'298	9'421'451	8'731'847	
UBS SA EUR	823'252	109'324	713'928	
CREDIT SUISSE CHF	3'118	0	3'118	
ZKB CHF	685'190	415'833	269'357	
Dépôts à terme UBS SA, CS, ZKB	990'000'000	0	990'000'000	
Etude Mottu & Van Berchem (produit de la vente du Foyer)	0	8'438'944	-8'438'944	
Total des liquidités	1'171'320'917	1'136'198'355	35'122'562	
Positions de liquidation:				
Débiteurs concordataires	1'132'661	17'530'804	-16'398'143	
Avance frais de justice	884'600	0	884'600	
Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet et Nuance	70'000'000	70'000'000	0	
Répartition non encore déterminée des frais accumulés pendant le sursis concordataire entre Swissair, SAirLines, T Group et SAir Services Invest AG	9'600'000	9'000'000	600'000	
UBS SA dépôt en USD	0	29'101'432	-29'101'432	mis en gage
Créances sur des tiers	209'413'462	219'796'097	-10'382'635	
Biens immobiliers	102'478'924	102'478'924	0	
Mobilier, installations, avions	3	6'000'005	-6'000'002	
Participations, titres	292'513	280'013	12'500	
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.		
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.		
Total des positions de liquidation	393'802'163	454'187'275	-60'385'112	
TOTAL DES ACTIFS	1'565'123'080	1'590'385'630	-25'262'550	
PASSIFS				
Dettes de la masse				
Créanciers concordataires	927'036	8'384'387	-7'457'351	
Provisions pour frais de liquidation	10'000'000	10'000'000	0	
Total des dettes de la masse	10'927'036	18'384'387	-7'457'351	
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	1'554'196'044	1'572'001'243	-17'805'199	

CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Annoncées	Contestées	Reconnues	Dividende concordataire	
		par SAirGroup		minimal	maximal
Garanties par gage	0	0	0		
1ère classe	191'587'505	91'617'452	99'970'053	100.0%	100.0%
1ère classe employés Swissair	93'466'560	93'466'560	0		
2ème classe	986'148	105'136	881'012	100.0%	100.0%
3ème classe	47'072'417'718	37'905'830'823	9'166'586'895	2.7%	15.9%
Total des créances concordataires	47'358'457'931	38'091'019'971	9'267'437'960		